



C'ÉTAIT HIER

Au cœur de l'hôtellerie et du tourisme genevois

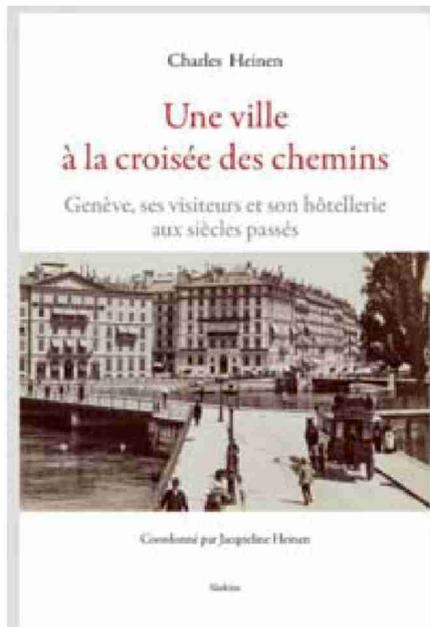


NICOLAS QUINCHE
HISTORIEN

Sous le titre «Une ville à la croisée des chemins», Jacqueline Heinen édite aux Editions Slatkine les études posthumes que son père Charles Heinen (1900-1988), chimiste de formation mais historien éclairé, a rédigées sur l'essor du tourisme et de l'hôtellerie à Genève. Tirant profit de centaines de récits de voyages, de mémoires, de correspondances, de guides et d'une connaissance directe des archives de Genève, cet historien méticuleux brosse un tableau saisissant des représentations de Genève et de ses habitants jusqu'aux années 1880 au prisme des voyageurs étrangers venant y séjourner brièvement ou s'y établir durablement. Certes, des témoignages d'auteurs réputés (Montaigne, Goethe, Voltaire, Stendhal) sont exploités, mais des auteurs nettement moins connus apportent aussi des informations riches sur les mœurs des Genevois. Ce qui frappe notamment les voyageurs étrangers au XVIII^e siècle, c'est l'animation permanente de cette ville où l'oisiveté ne semble guère prisée, même par ceux qui, privilégiés, n'auraient pas besoin de travailler. De nombreux visiteurs soulignent la maîtrise des Genevois en matière de finances. Même si cette qualité peut vite se

transformer en critique sous la plume de Voltaire qui égratigne cette particularité si souvent associée aux Genevois: «Noble Cité, riche, fière & sournoise; On y calcule & jamais on n'y rit. L'art de barème est le seul qui fleurit.»

Charles Heinen retrace aussi dans des pages captivantes comment le pouvoir sous la Réforme a cherché à redresser



les mœurs et comment les hôteliers se sont vus contraints de participer à cette tâche au XVII^e siècle. Ce sont eux notamment qui doivent dénoncer ceux qui blasphèment dans leurs établissements et les conduire aux autorités. Les hôteliers devaient aussi participer aux mesures concernant la sécurité: il leur incombait par exemple de faire connaître les gens armés qu'ils hébergeaient. Puis dès 1519, quand les voyageurs ne sont plus autorisés à être armés dans la ville, ce sont eux qui les



désarment. Pour des raisons de sécurité, les hôteliers avaient l'obligation d'inscrire dans les registres de police tous les voyageurs, qui d'ailleurs n'étaient pas autorisés à rester à Genève plus d'une journée, sauf autorisation spéciale. Même la liberté de déplacement était très restreinte pour les visiteurs passant à Genève: ils n'avaient alors pas le droit de déambuler vers les remparts ni de rester dehors une fois la nuit tombée. Les gendarmes visitaient chaque soir les hôtels pour ramasser les bulletins de police leur signalant toute nouvelle arrivée. Pratique de surveillance qui débuta en 1588 et perdura jusqu'au début du XXe siècle.

Concernant le confort offert aux voyageurs, il est tout relatif par rapport à nos critères contemporains. Jusqu'au XVIe siècle, les clients ne mangeaient d'ailleurs le plus souvent pas dans des assiettes, mais sur des planches de

bois ou dans des écuelles pour les liquides. En outre, le fait est que jusqu'au XVIIe siècle, les auberges ne disposaient quasiment pas de chambres particulières. Les chambres étaient à plusieurs lits et les lits à deux ou trois places. Autant dire que les voyageurs étaient souvent contraints de partager leur couche avec de parfaits inconnus. Avant de passer à table, les voyageurs devaient faire la prière debout et en se découvrant la tête et les hôteliers veiller à ce que ce point du règlement soit respecté sous peine d'être eux-mêmes amendés. A partir de 1700, les vendeurs de café et de chocolat obtinrent l'autorisation de s'établir en six endroits de la ville. Les cafés virent alors très vite leur popularité croître d'autant plus que ces établissements offraient aux consommateurs la possibilité de lire journaux et gazettes.